

**Procès-verbal de la réunion régulière du conseil d'établissement
École des Tournesols et de l'immeuble 035 du mardi 12 février 2019.**

Étaient présents

Membres parents :	Benoît Gosselin, Johanne Blais, Sandra Lemaire, Amélie Choquette, Marie-Josée Richard, Annie Charbonneau-Fortin.
Membres de l'équipe école:	Marc Thibault, Cassandra Fortin-Bourguignon, Jessica Manta-Duffy, Isabelle Barrieau-Garneau, Driss Ait El Aj.
Direction :	Isabelle Lowe, directrice. Rachelle Ada, directrice adjointe.

Étaient absents :

Brigitte Prévost (service de garde) et Abdel Tahir (membre parent)

1. Présences et vérification du quorum (18 h 30)

Benoît Gosselin souhaite la bienvenue et constate qu'il y a quorum.

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme Charbonneau-Fortin propose, appuyée de M. Thibault, l'adoption de l'ordre du jour avec modification.

Modifications :

- 1) Faire suivre les deux points de la représentante de l'OPP (5.4 et 6.3);
- 2) Ajout 6.5 : Fermeture service de garde pour la semaine de relâche
- 3) Ajout 6.6 : Activité 1^{re} année

CE-18-19-28

Adopté à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal du 11 décembre 2018

Mme Blais propose, appuyée par Mme Fortin-Bourguignon d'adopter le procès-verbal du 11 décembre 2018, après les corrections suivantes :

- (1) Ajout Immeuble 035 après École des Tournesols, 245, rue Raton-laveur J9J 3G8
- (2) 1.5 – Ajout du nom de famille (Ada)
- (3) 1.6 et 1.7 – Retrait des mentions et ajout de « Sans objet »
- (4) 1.8 – du Conseil d'établissement (e minuscule)
- (5) 2.1 – Retrait de la mention d'achats et remplacement par « sorties éducatives »
- (6) 2.4 – Précision : 5 heures au préscolaire et 10 heures au primaire.
- (7) 2.5 – deux écoles seront (sera) consultées (é)
- (8) 2.7 – Retrait de vraiment
- (9) 3.1 – Retrait de « Merci à tout le monde pour votre accueil ».
- (10) 3.3 – Ajouter, pour plus de précision, le nombre d'inscriptions.
- (11) 3.4 – Ajout : Marie-Josée Richard fait un survol des sujets qui ont été discutés lors de la rencontre du comité de parents du 20 novembre 2018. La présentation ainsi que les informations relatives aux apprentissages à l'éducation à la sexualité seront

partagées aux membres. L'implication de l'OPP de l'école des Tournesols a également été soulignée lors de cette rencontre.

(12) 3.5 – Ajout de la présentation de Nathalie Côté, ergothérapeute, sur l'aménagement des classes.

CE-18-19-29

Adopté à l'unanimité

4. Suivis du procès-verbal du 11 décembre 2018

Les membres seront informés aujourd'hui de la nature des dépenses des différentes allocations spécifiques du MEES.

5. Interventions

5.1. Intervention du public

Sans objet.

5.2. Intervention des membres de la communauté

Sans objet.

5.3. Mot du commissaire

Sans objet.

5.4. Mot de la porte-parole de l'OPP

Pour la semaine des enseignants, l'OPP a remis dans le pigeonier de chaque enseignant un colis à leur attention. Considérant le fait que la dépense devait être effectuée dans un délai de 24h afin que tout soit prêt pour le lundi matin, elle fut approuvée par courriel par la présidence tel que le prévoyait les règles de régie interne en vigueur du conseil d'établissement.

Mme Fortin-Bourguignon propose la dépense de 47 \$, appuyée par M. Thibault.

CE-18-19-30

Adopté à l'unanimité

L'OPP a tenu dernièrement une rencontre avec le Conseil des enseignants de l'école afin de discuter des événements à venir : la fête de Pâques, les festivités du mois de mai, la Course pour la cour, le ménage des cours des deux établissements et le pique-nique de fin d'année. Le comité n'a reçu aucune question ou commentaire des enseignants. Le comité de l'OPP se rencontrera dans la semaine suivant la rencontre pour mettre sur pieds les activités.

Mme Charbonneau-Fortin souligne que la gestion du comité de bibliothèque est sous la gouverne de Mme Ada, directrice adjointe.

6. Décision-Approbation-Adoption

6.1. Approbation des budgets pour les activités de l'OPP (jusqu'à la fin de l'année)

Il est proposé de prévoir une enveloppe de 500 \$ pour la fête de Pâques (fondue au chocolat pour l'école des Tournesols et chasse aux cocos pour l'immeuble 035).

Mme Fortin-Bourguignon propose, appuyée par Mme Richard.

Le pique-nique de 2018 a coûté 4300\$ pour 480 élèves et que pour 696 élèves, l'OPP demande 6 000\$. La majeure partie de ce coût est pour les repas des élèves et des enseignants.

Mme Fortin-Bourguignon propose de débloquer une enveloppe budgétaire de 6 500 \$ pour le pique-nique de fin d'année, appuyée par Mme Manta-Duffy.

CE-18-19-31

Adopté à l'unanimité

CE-18-19-32

Adopté à l'unanimité

6.2. Sorties éducatives et culturelles :

6.2.1. Nuit à l'école pour les élèves de la 6^e année (28 février 2019)

M. Thibault annonce qu'à la suite du succès de l'activité vécue en octobre, et au souhait des élèves de tenir une autre nuit à l'école, les enseignants de 6^e année proposent une autre nuitée le 28 février prochain.

Mme Blais propose, appuyée par Mme Charbonneau-Fortin.

CE-18-19-33

Adopté à l'unanimité

6.2.2. Sortie pour les élèves de la 2^e année (sportive et culturelle)

Il est proposé d'offrir aux élèves deux nouvelles sorties : une journée de glissade à l'Ange Gardien (15 mars 2019); et une sortie au Musée canadien de l'histoire en juin 2019, incluant l'accès au film IMAX.

Mme Lemaire propose les dépenses, appuyée par Mme Fortin-Bourguignon.

CE-18-19-34

Adopté à l'unanimité

6.3. Répartition des mesures dédiées

La directrice fait la lecture du document relatif à la répartition des montants reçus pour les mesures dédiées et protégées du MEES aux membres du conseil d'établissement (CÉ).

Répartition des montants reçus par votre établissement pour les mesures dédiées et protégées et plan de déploiement pour les mesures 15025, 15026,15027,15055,15166,15197,15211 et 15215 :

Il est présenté que des personnes ressources ont été engagées pour répondre aux besoins de nos élèves : une technicienne en éducation spécialisée, une personne responsable du soutien à l'apprentissage du Français, une personne ressource pour agir auprès des élèves du préscolaire et du 1^{er} cycle, un 5 heures pour le 35 heures prévues pour la 1^{re} technicienne en éducation spécialisée à notre école, une orthopédagogue pour offrir le soutien aux élèves du 2^e et du 3^e cycle et une personne offrant des ateliers du préscolaire à la 2^e année sur la motricité globale.

Il est proposé d'accepter que l'ensemble des argents dédiés à notre établissement scolaire soient dépensés en totalité pour subvenir aux besoins de nos élèves en cette année scolaire 2018-2019.

Il est proposé par Mme Blais, appuyée par Mme Charbonneau-Fortin, que la répartition des montants reçus pour les mesures dédiées et protégées soit approuvée telle que déposée pour répondre aux besoins des enfants.

CE-18-19-35

Adopté à l'unanimité

6.4. Modification aux règles de régie interne (approbation par courriel)

Mme Lemaire propose, appuyée par Mme Blais, de retirer le paragraphe 4 de la section 8.1 de la Règles de Régie interne et de la remplacer par le texte ci-dessous.

Vote par courriel

Exceptionnellement, le conseil d'établissement peut recourir au vote par courriel lorsqu'une décision doit être prise avant la prochaine séance ordinaire et qu'une séance extraordinaire ne peut être convoquée dans les délais requis. Le vote par courriel est utilisé uniquement pour prendre des décisions urgentes.

Lorsqu'une décision doit être soumise à un vote par courriel :

- a) La présidence envoie la proposition ainsi que tout document nécessaire à la prise de décision par courriel à chacun des membres du conseil d'établissement.
- b) Dans son envoi, la présidence précise le délai dont les membres disposent pour soumettre leur vote.
- c) Les membres doivent répondre, par oui ou par non, ou en exprimant leur désir de s'abstenir, à la présidence par retour du courriel à l'intérieur du délai établi par la présidence.
- d) Pour que le vote soit valide, la présidence doit recevoir un nombre de réponses équivalent au quorum d'une séance du conseil d'établissement, le cas contraire elle peut appeler un second vote par courriel selon la même procédure.

- e) Si le nombre de réponses demeure insuffisant après un second appel au vote, ou que le temps ne permet pas d'appeler un second vote, la décision est reportée à la séance d'établissement suivante.

Toute décision prise au moyen du vote par courriel est inscrite à l'ordre du jour de la séance du conseil d'établissement suivante afin d'être entérinée lors de celle-ci et est inscrite au procès-verbal de cette séance.

CE-18-19-36

Adopté à l'unanimité

6.5. Fermeture service de garde pour la semaine de relâche

Compte tenu des résultats de la consultation auprès des parents des deux immeubles, le service de garde n'ouvrira pas ses portes lors de la semaine de relâche.

Mme Charbonneau-Fortin propose, appuyée par Mme Richard.

CE-18-19-37

Adopté à l'unanimité

La décision concernant la semaine précédant la rentrée scolaire 2019-2020 sera discutée à la séance du CÉ d'avril 2019.

6.6. Activités 1^{ère} année (approbation)

La directrice présente les sorties scolaires que les enseignants de première année souhaitent faire vivre aux élèves : un conte de Luana (12 décembre 2018), activité de l'As des Jeux (juin 2019), sortie au cinéma (juin 2019) et atelier du club des Débrouillards (juin 2019).

CE-18-19-38

M. Thibault propose, appuyée par Mme Fortin-Bourguignon.

7. Consultations

7.1. Nom de l'école de l'immeuble 035

Compte tenu que le sondage initial fut uniquement transmis aux familles de l'immeuble 035, le sondage sera réinitialisé et envoyé aux familles des deux immeubles.

Mme Lemaire propose, appuyée par M. Thibault.

CE-18-19-39

Adopté à l'unanimité

7.2. Cadre budgétaire 2019-2020

Il est proposé par Mme Blais, appuyée par Mme Manta-Duffy, de recommander l'adoption des objectifs et des principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus entre ses établissements conformément à l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique (LIP); considérant la présentation du cadre budgétaire 2018-2019 tel que proposé par la Commission scolaire et considérant le fait que les membres du CÉ n'ont aucun commentaire à fournir et que la date limite pour les commentaires est le 21 mars 2019.

CE-18-19-40

Adopté à l'unanimité

7.3. Utilisation du fonds à destination spéciale (processus pour présentation des projets)

La directrice informe le CÉ que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur demande à ce que le fonds à destination spéciale soit affecté à des projets et

ce idéalement avant les campagnes de financement. Il est soulevé par un membre du CÉ que, afin de pouvoir décider d'une affectation, il est souhaitable de partager le montant accumulé avant le 1^{er} septembre entre les deux établissements. Lors de la prochaine rencontre du CÉ, à défaut d'avoir des projets pour les deux établissements, les membres se pencheront sur une méthode de répartition de la somme accumulée.

8. Informations

8.1. Projet éducatif 2018-2022

Il y a eu une première rencontre le 8 février 2019.

Le projet éducatif sera aligné sur le Plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire des Portages-de l'Outaouais.

8.2. Enseignement du programme de l'éducation à la sexualité prescrit par le MÉES

Considérant l'article 85 de la LIP; considérant l'obligation de l'application du programme d'éducation à la sexualité à tous les niveaux du primaire; considérant la formation reçue (ou à recevoir) par les enseignants, il est proposé que les conditions et modalités d'application de ce programme soient les suivantes :

Les contenus du programme d'éducation à la sexualité seront offerts en classe par les titulaires;

Possibilité d'exemption pour les élèves pour des portions du programme seulement et appuyé par des motifs valables.

CE-18-19-41

Adopté à l'unanimité

8.3. Adresse électronique générique

Il fut proposé que le CÉ ait une adresse courriel générique de la CSPO. Le tout est déjà créé. L'adresse est la suivante : CE029@cspo.qc.ca.

8.4. Correspondances

Aucune correspondance

Proposition d'un ajout de 30 minutes à la réunion

Proposé par Mme Lemaire, appuyée par Mme Blais.

CE-18-19-42

Adoptée à l'unanimité

9. Rapports :

9.1. Direction

L'équipe de direction consultera l'équipe école concernant la mesure pédagogique afin d'effectuer des achats numériques actualisant les technologies du 21^e siècle en salle de classe.

La direction informe le CÉ de l'ouverture d'une classe d'accueil pour 10 étudiants le 14 janvier 2019 à l'immeuble 035.

Les journées de préinscription pour les futurs élèves au préscolaire en 2019-2020 ont eu lieu en janvier. À ce jour l'immeuble 035 a reçu 74 inscriptions.

La direction annonce que le ratio service de garde sera revu dans le but de mieux répondre aux besoins des enfants.

Dans le cadre de la semaine de la persévérance scolaire, un modèle de lettre a été transmis aux parents leur permettant d'écrire un petit mot sur la persévérance de leur enfant à l'école. Vous pourrez lui remettre le petit mot selon votre convenance pendant la semaine. Les copies transmises serviront pour créer une murale dans les corridors des deux immeubles.

Dans le cadre de la semaine contre l'intimidation et la violence à l'école, la direction annonce la création d'une boîte postale anonyme, « Situation à dénoncer », le 20 février prochain dans le gymnase de l'école des Tournesols.

9.2. Enseignant et professionnel

Dans le cadre de la semaine de la persévérance, les enseignants ont fait une haie d'honneur le lundi matin lors de l'entrée des élèves à l'école des Tournesols.

Le personnel enseignant annonce des sorties à venir pour les élèves de 3^e année : glissades et patinage au parc et sortie au Musée des sciences avant la semaine de relâche.

9.3. Technicienne en service de garde

Absente

9.4. Déléguée au comité de parents de la CSPO

Lors de la rencontre du 15 janvier dernier, la présidente du comité de parents a rappelé que les sites Internet des écoles doivent être tenus à jour et a annoncé la signature de l'acte de vente pour la future école secondaire sur le Plateau.

Plusieurs formations sont offertes à tous les membres des CÉ. La programmation est envoyée par courriel par la représentante.

Mme Richard rappelle qu'il est possible de relier les dons de Centraide à l'école et que cette possibilité devrait être transmise aux parents dans le cadre de la Campagne de charité en milieu de travail du gouvernement du Canada.

Un souper-bénéfice se tiendra le jeudi 4 avril 2019 à 18 h au Club de golf du Parc Kingsway à Gatineau, sous la présidence d'honneur de Mme Maryse Gaudreault. Ce souper-bénéfice permet à la Fondation CSPO de répondre aux différents besoins des écoles et centres et également apporter une aide substantielle à un projet ciblé. Le coût du billet est de 75 \$ (un reçu pour un don de 35\$ sera émis).

Proposition d'un ajout de 15 minutes à la réunion

Proposé par Mme Carbonneau-Fortin, appuyée par Mme Fortin-Bourguignon.

CE-18-19-43

Adoptée à l'unanimité

9.5. Représentante au comité EHDA

Mme Lemaire revient sur la présentation de mesdames Julie Latrémouille-Labrosse et Fanny Trudel, psychologues, et mesdames Marlène Savard et Jessica Bélisle Macquart, sur leurs mandats professionnels.

Mme Lemaire indique que le comité a discuté du manque de professionnels ne permettant pas de répondre aux besoins des élèves.

10. Varia :

10.1. Retour sur l'évacuation du 21 janvier 2019 (à l'école des Tournesols)

La direction indique que dès le déclenchement d'une alarme d'incendie, nonobstant la température extérieure, les membres du personnel et les élèves sont invités à évacuer l'immeuble sans délai. Les policiers et les sapeurs-pompiers ont d'ailleurs félicité les élèves pour leur rapidité d'exécution. La direction indique que les deux immeubles n'ont, à ce jour pas fait l'objet de pratique d'évacuation d'incendie pour l'année scolaire 2018-2019.

À la suite de l'intervention, l'équipe des ressources matérielles de la commission scolaire pour éteindre le gicleur et de leur évaluation des dégâts, les classes affectées ont été relocalisées au même immeuble et un service de psychologue fut offert pour les élèves et les membres du personnel.

11. Levée de l'assemblée.

Il est proposé à 21 h par M. Thibault, appuyée par Mme Fortin-Bourguignon, que la séance soit levée.

Les points suivants seront discutés à la prochaine séance :

- a) Gestion de la non-livraison de la pizza en décembre (035);
- b) Option du choix des dates pour la pizza.

Prochaine rencontre : le 9 avril 2019 à 18 h 30.

Annexe A

Établissement : École des Tournesols et immeuble 035

RECOMMANDATION – ADOPTION DU CADRE BUDGÉTAIRE 2019-2020

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit recommander l'adoption des objectifs et des principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus entre ses établissements conformément à l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

CONSIDÉRANT la présentation du cadre budgétaire 2019-2020 effectuée par la direction de l'établissement ;

Il est proposé par : _____

et appuyé par : _____

Que le Conseil d'établissement recommande l'adoption du cadre budgétaire 2019-2020 de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, tel que présenté (ou avec les recommandations suivantes, dont copie se trouve en annexe de la présente).

Numéro de la résolution: **CE-18-19-39**

Date : _____

Signature de la direction

Signature présidente/président

ANNEXE B

Établissement : École des Tournesols et immeuble 035

APPROUVER LES CONDITIONS ET MODALITÉS DE L'INTÉGRATION DES CONTENUS PRESCRITS PAR LE
MINISTRE DANS LES DOMAINES GÉNÉRAUX DE FORMATION DONT FAIT PARTIE L'ÉDUCATION
À LA SEXUALITÉ

CONSIDÉRANT que l'article 85 de la LIP, donne au conseil d'établissement le mandat d'approuver les conditions et modalités de l'intégration, dans les services éducatifs dispensés aux élèves, des contenus prescrits par le ministre dans les domaines généraux de formation proposée par la directrice;

CONSIDÉRANT la proposition des conditions et modalités de l'enseignement des contenus en matière d'éducation à la sexualité présentée par la directrice;

CONSIDÉRANT que la proposition de la directrice a été élaborée avec la participation des enseignants, conformément à l'article 89 de la LIP;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 89.1 de la LIP, les représentants des parents considèrent qu'ils n'ont pas besoin de consulter l'ensemble des parents sur cette question reliée aux services éducatifs et qu'ils sont prêts à donner leur avis pour que le conseil d'établissement puisse approuver ou non le projet déposé par la directrice;

Il est proposé par : _____

et appuyé par : _____

Que le Conseil d'établissement approuve les conditions et modalités de l'intégration, dans les services éducatifs dispensés aux élèves, des contenus prescrits par le ministre en matière d'éducation à la sexualité proposée par la directrice, dont une copie est jointe en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Numéro de la résolution: **CE-18-19-40**

Date : _____

Signature de la direction

Signature présidente/président